



Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 14 Novembre 2017

Après avoir rendu un hommage à Jean-Pierre Jugie, Maire de de Douchapt et Vice-Président de la CCPR et après avoir observé une minute de silence, les conseillers communautaires se sont réunis le 14 Novembre 2017 en la salle des fêtes de Verteillac, sous la Présidence de Monsieur Jeannik NADAL (1^{er} Vice-Président), à la suite de la convocation adressée le Mardi 31 octobre 2017.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants présents : 1

Nombre d'absents titulaires : 12

Dont procurations : 7

Claude BOUQUET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du 28 Septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil débute par une présentation du SRB Dronne et la capacité du syndicat à exercer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par M. Hervieu directeur du SRB Dronne.

Une présentation des actions menées dans le cadre du TEPCV est ensuite réalisée par Allain Tricoire Vice-Président en charge du développement durable.

ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur Jeannik Nadal

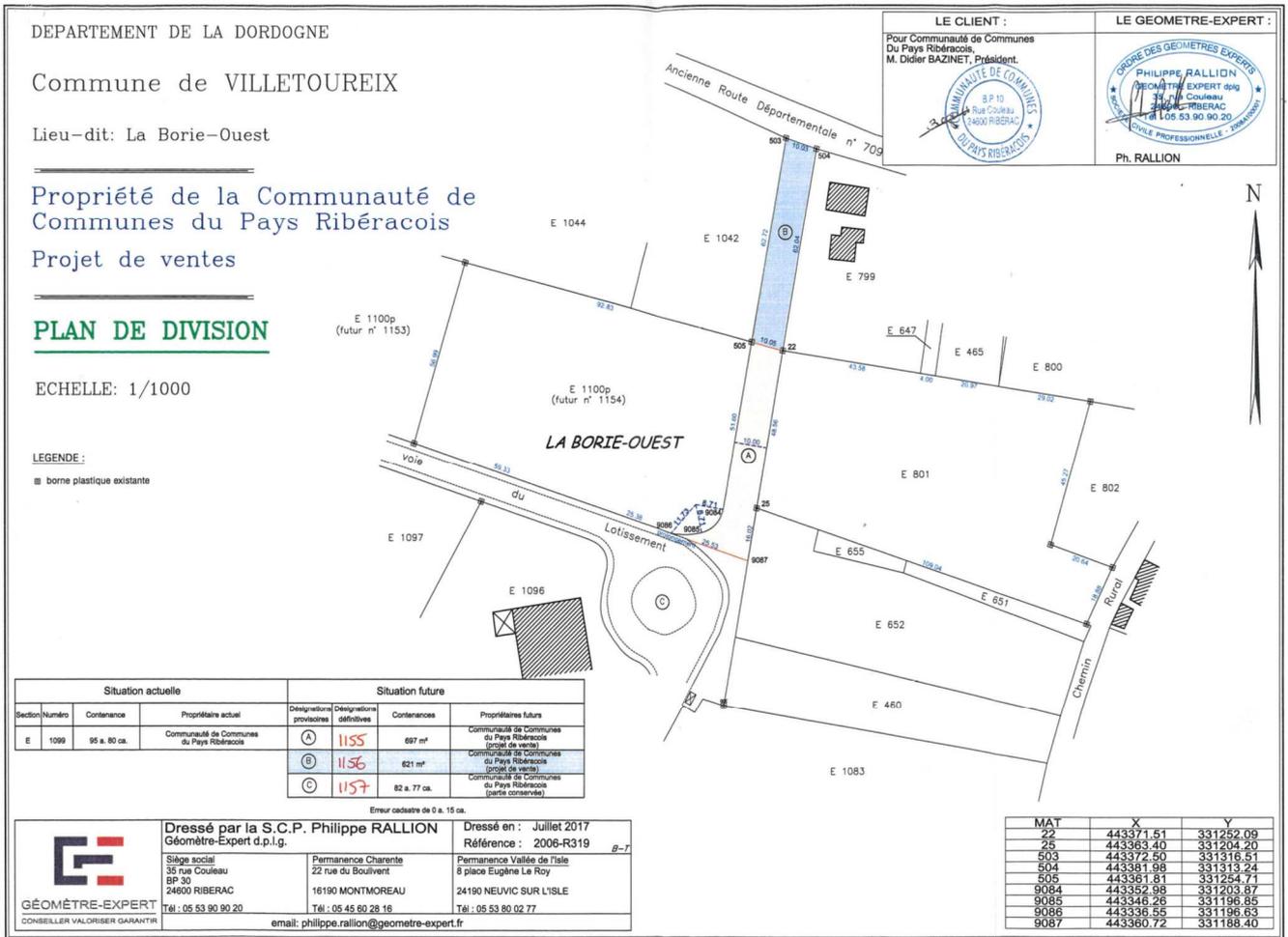
DELIBERATION N° 2017 /140 : VENTE D'UN TERRAIN, ZAE DE VILLETUREIX

Par délibération n° 2017/100, le conseil communautaire a autorisé la vente à la Sogedo des parcelles cadastrées 1154 et 801 (section E) au lieu-dit La Borie ouest à Villeteureix, d'une contenance totale de 11 418 m² au prix de 91 344 €.

Il s'avère que ces 2 terrains sont séparés par un accès appartenant à la CCPR.

Cet accès a été depuis divisé en 2 nouvelles parcelles. Afin que l'ensemble vendu soit d'un seul tenant et pour des raisons de cohérence de l'implantation du projet de construction, le conseil accepte de compléter la vente au profit de la Sogedo en y ajoutant la parcelle n°1155 d'une contenance de 697 m² pour un euro symbolique.

La délibération initiale de vente est donc modifiée à **l'unanimité** en conséquence pour intégrer cette cession de parcelle.



DELIBERATION N° 2017 / 141 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPR DANS LE CADRE DU MAINTIEN DE LA DGF BONIFIEE

M. le Vice-Président explique que pour bénéficier de la DGF bonifiée, une Communauté de Communes devra en 2018 exercer 9 compétences parmi 12 compétence fléchées « DGF bonifiée » telles que prévues par l'article L5214-23-1 du CGCT (disposition de la loi NOTRe).

Or, actuellement la Communauté de Communes ne dispose que de 8 de ces compétences obligatoires à savoir :

- aménagement de l'espace,
- développement économique,
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- collecte et traitement des déchets ménagers,
- politique du logement et du cadre de vie,
- création et aménagement de la voirie,
- construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) (en cours d'adoption).

L'article L5214-23-1 du CGCT prévoit 4 autres compétences :

- politique de la ville,
- assainissement collectif,
- eau,
- création et gestion de maisons de services au public.

En 2017, la part de la bonification dans la DGF de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois s'est élevée à 303 685 € pour un total de 555 513 €, ce qui représente près de 55% de la DGF ce qui constitue une contribution non négligeable.

La compétence « politique de la ville » est définie comme suit : *Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville .* Une communauté de communes dite « rurale » peut se doter du groupe de compétence « politique de la ville » défini au 4° bis de l'article L 5214-23-1 pour remplir les conditions d'éligibilité à la DGF bonifiée, même si cette CC ne dispose pas de contrats de ville sur son territoire. Elle peut n'exercer de manière effective qu'une partie de la compétence comme « dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

La Commission Administration Générale et le Bureau se sont prononcés en faveur de la prise de compétence « politique de la ville », dans son acception « dispositifs locaux de prévention de la délinquance ». **Le conseil communautaire à l'unanimité se prononce en ce sens.**

DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapporteur Allain Tricoire

DELIBERATION N° 2017 /142 : SUIVI DES ACTIONS LIEES A LA CONVENTION TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) SIGNEE LE 11 OCTOBRE 2016

M. le Vice-Président détaille les actions engagées dans le cadre de la convention TEPCV selon le tableau présenté en dernière page. Il rappelle que le Président a été autorisé par délibération de portée générale en date du 15 avril 2014 à signer la convention TEPCV et il propose de dresser un bilan d'étape des actions engagées, de celles qui ont reçu un début d'exécution et de celles que la Communauté de Communes est contrainte d'annuler faute de démarrage effectif avant le 31 décembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte de l'avancement des actions inscrites dans la convention ainsi que de l'annulation de l'une de ces actions et autorise Monsieur le Président à signer tout document modifiant éventuellement les conditions de perception des subventions ou d'engagement des dépenses liées aux actions TEPCV inscrites dans la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

SUIVI D'EXECUTION DES ACTIONS TPCV - CONVENTION SIGNEE LE 11 Octobre 2016

ACTIONS	Cout de l'opération			Subvention		Etat d'avancement de l'opération	Observations -détails du projet
	Estimé	Marché/devis signé	Réalisé	Demandée (par rapport à l'estimation)	Réalisée (200 000 €)		
Construction d'un centre d'hébergement BEPOS HT	2 327 484,00	2 455 706,00	221 714	176 000,00		Démarrée pour un montant de 2 455 706 €	Opération engagée le 13/01/2017 Phase de consultation des entreprises - DCE en ligne - Travaux janvier 2018
Etudes microcentrales électriques (HT)	15 000,00	14 896.50	En cours	12 000,00		Réalisée (en cours de paiement)	Restitution de l'étude courant décembre 2017 - (suite à donner : projet d'équipement sur le moulin de la Dronne 2019)
Acquisition de véhicules électriques (2) (HT)	40 000,00	37 350.00	26 620.52	32 000,00		Réalisée	Acquisition des 2 ZOE / bonus écologique de 12000 € pour les deux véhicules
Matériel alternatif au désherbage chimique /	40 000,00			32 000,00		Non commencée - annulée	-
Aménagement d'aires de co-voiturage (HT)	50 000,00	En cours		40 000,00		Travaux début 2018	Devis en cours de signature pour la réalisation de l'aire sur la commune de Villetoueix (rond-point direction Allemans)
Thermographie aérienne	125 000,00	91 767,10	62 425,10	100 000,00		Réalisée	Opération terminée - paiement du solde de la prestation en cours
Guichet info énergie (chiffrage sur 3 ans)	50 000,00	264.00	264.00	40 000,00		Démarrée en janvier 2017 (opération étalée sur 3 ans)	Convention signée le 12 janvier 2017 +opération détection habitat (SDE24) en cours de démarrage
Animation globale - Salon des Energies renouvelables / filière bois	50 000,00	45 858.49	19 583.49	40 000,00		1 ^{er} festival réalisé et soldé 2 ^{ème} festival en cours d'organisation pour l'automne 2018 ? Etude filière bois en cours	Démarrage de l'étude Filière Bois énergie/bois construction (17/10/2017). Partenariat CAPEB 24 en cours pour des formations sur le groupement d'artisans autour de la rénovation énergétique globale (réunion artisan 14 décembre 2017 ?)
Animation Circuits courts alimentaires – sensibilisation scolaires et promotion	35 000,00	33 130.20	6 101.04	28 000,00 €		Démarrage action mai 2017	Guide des producteurs locaux printemps 2017 + édition outil de communication pour l'été 2018 ?) Convention Chambre d'agriculture (sensibilisation des scolaires années scolaire 2017-2018- 2019)